



Henner Expatriés Santé

Complément CFE



Chaque jour à vos côtés

HENNER EN QUELQUES MOTS

Notre histoire, notre mission

Henner est un groupe international et indépendant créé en 1947. Il développe et opère des solutions innovantes en assurances de personnes pour les particuliers, les entreprises et les professionnels en situation de mobilité : expatriés salariés ou indépendants, jeunes actifs, seniors.

Le Groupe et ses 1 685 collaborateurs ont pour mission d'accompagner au quotidien leurs assurés en France et dans le monde entier : assurance santé, couverture prévoyance, assistance médicale/rapatriement, responsabilité civile et retraite.



**Courtier leader
de l'assurance santé
collective en France**



**Assurance
santé**



**Épargne salariale
et retraite**



**Prévoyance,
obsèques**



**Services
médicaux**



**Mobilité
internationale**



2 100 000

assurés (particuliers, groupes,
TPE PME ETI, organisations
internationales)



800

gestionnaires
à votre service



21

présences à
travers le monde



185

pays pris en charge par
nos réseaux de soins

**Enquête annuelle réalisée par la société Moai en 2022, sur un échantillonnage de 10 00 répondants (affiliés contrats collectifs et individuels).*

L'OFFRE HENNER EXPAT SANTÉ

SOLUTION EN COMPLÉMENT DE LA CFE

Avec Henner Expat Santé, profitez d'une assurance santé en complément de la Caisse des Français de l'Étranger, avec des options d'assistance, de responsabilité civile et de prévoyance, dédiées aux expatriés européens dans le monde entier.

À QUI CONVIENT CE CONTRAT ?

Ce contrat est destiné :

- **À toute personne expatriée européenne**
 - Résidant à l'étranger
 - Salarié, TNS, étudiant, PVT ou sans activité
 - Satisfaisant à la sélection médicale
 - Âgé, pour la garantie santé, de plus de 18 ans et de moins de 69 ans à l'adhésion (et de moins de 70 ans pour les salariés et TNS)
 - Âgé, pour la garantie prévoyance, de plus de 18 ans et moins de 65 ans à l'adhésion
- **Aux membres de sa famille** lorsque l'extension des garanties frais de santé a été demandée, moyennant un ajustement des cotisations :
 - Le conjoint, le concubin, âgé de moins de 69 ans à l'adhésion, à condition qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle dans son pays d'origine
 - Les enfants de l'assuré et ceux de son conjoint, s'ils vivent dans le même foyer jusqu'à leurs 20 ans, ou leurs 28 ans s'ils poursuivent des études secondaires ou supérieures

Sous quel délai les garanties sont-elles effectives ?

L'adhésion prend effet au plus tôt le lendemain de la réception de la demande d'adhésion complète, sous réserve de l'accord du médecin conseil. Les garanties sont soumises à un délai d'attente dont la durée s'élève à :

- **10 mois** : pour les frais liés à la maternité
- **6 mois** : pour les frais optiques, les actes dentaires et les prothèses médicales
- **3 mois** : pour les frais d'hospitalisation et frais médicaux

Les délais de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sur justification d'une assurance de niveau équivalent interrompue depuis un mois au maximum.

Quelle est la durée du contrat ?

L'adhésion est souscrite pour une durée de 12 mois minimum.

Elle est reconduite tacitement chaque année à sa date anniversaire pour 12 mois jusqu'à ce qu'une demande de résiliation soit effectuée par l'assuré.

Elle peut être conservée jusqu'aux 75 ans sur justification d'une activité professionnelle.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 1 : VOUS CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

1

FORMULE 1

Ce premier niveau de couverture est dédié aux besoins essentiels

dans les pays d'expatriation où les coûts sont raisonnables. Tous vos soins hospitaliers sont pris en charge à 100% et vos consultations auprès des généralistes et spécialistes sont également couvertes.

2

FORMULE 2

Lorsque les besoins en santé nécessitent une couverture plus confortable.

Grâce à cette formule, vos soins hospitaliers et courants sont pris en charge ainsi que vos besoins dentaires, optiques et audios. Vous bénéficiez également d'un forfait bien-être.

3

FORMULE 3

Adaptée aux familles, cette formule complète offre un niveau de couverture optimal.

Elle couvre tous les types de soins : l'hospitalisation, les soins courants, l'optique, le dentaire, les frais d'appareillage, l'audio, mais aussi la maternité, avec un plafond annuel de 1 000 000 €.

4

FORMULE 4

Grâce à cette formule, profitez d'une couverture haut de gamme.

L'ensemble des garanties vous couvrent dans des limites plus élevées (plafond annuel de 1 500 000 €). Lors de votre expatriation, vous n'aurez pas à craindre les dépenses en santé.

PROFITEZ DE SERVICES INNOVANTS INCLUS DANS LA SOLUTION HENNER EXPAT SANTÉ

Un service de téléconsultation Teladoc

Grâce au service de vidéo-téléconsultation Teladoc, accédez gratuitement et en illimité à une équipe de médecins diplômés, 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez.

Les rendez-vous sont obtenus très rapidement et la consultation peut se réaliser en français, anglais, espagnol, portugais ou allemand.

Vous avez également la possibilité de bénéficier d'un deuxième avis médical grâce à une plateforme dédiée sur laquelle des médecins spécialisés pourront analyser votre situation et vous répondre dans un délai de 2 jours.

Le réseau de soins médical Henner

C'est un réseau de 68 000 professionnels de santé présents dans 183 pays, auprès desquels vous pourrez bénéficier du tiers payant sur certains soins vous permettant de ne pas avancer vos frais de santé. Henner est en lien direct avec les professionnels de santé pour faciliter vos démarches administratives.

Une garantie obsèques

En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit âgé de moins de 70 ans, un capital dédié au paiement des frais d'obsèques de 2 500 € est versé à la personne ayant pris en charge les frais d'obsèques.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 2 : VOUS DÉTERMINEZ VOTRE ZONE DE COUVERTURE

Les pays du monde sont répartis en 4 zones selon le niveau des coûts de santé :

Zone A

Pays dont les coûts de santé sont raisonnables :

Monde entier à l'exception des pays prévus par la zone B, C et D.

Zone B

Pays dont les coûts de santé sont intermédiaires :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Liban, Mexique, Népal, Norvège, Nicaragua, Panama, Pérou, République Dominicaine, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay.

Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A.

Zone C

Pays dont les coûts de santé sont élevés :

Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Royaume Uni, Singapour.

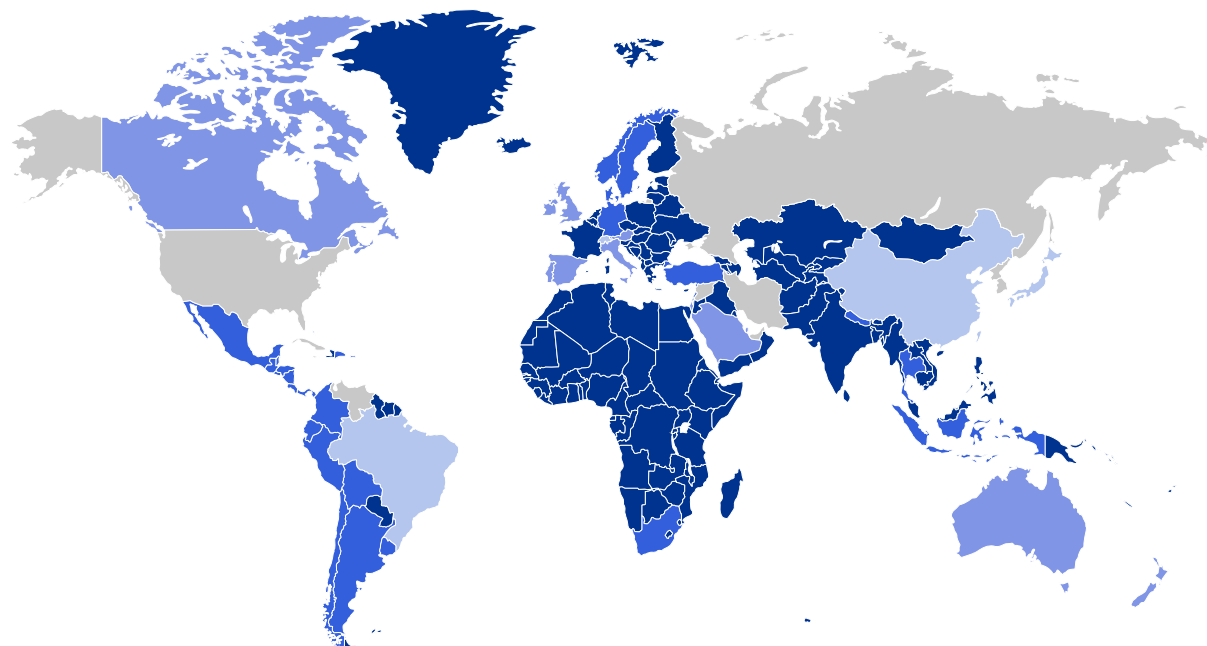
Cette zone vous donne également accès aux pays des zones A et B.

Zone D

Pays dont les coûts de santé sont très élevés :

Bahamas, Brésil, Chine, Hong Kong, Japon, Suisse, Taïwan.

Cette zone vous donne également accès aux pays des zones A, B et C.



Le + :

Henner Expat Santé vous couvre dans votre pays d'expatriation et dans la zone de couverture à laquelle il appartient. Vous êtes également couvert en dehors de la zone de couverture définie dans votre contrat, en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours dans les zones supérieures.

L'adhésion n'est pas possible pour les pays suivants : États-Unis, Emirats Arabes Unis, Venezuela, Russie ainsi que dans les pays sous sanctions internationales.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 3 : VOUS POUVEZ RENFORCER VOTRE SOLUTION AVEC DES OPTIONS

Pour être encore mieux protégé, vous avez la possibilité de renforcer votre couverture santé, grâce à des options d'assistance et de responsabilité civile. Pour vous prémunir (ainsi que votre famille) contre les aléas de la vie, des options prévoyance sont également mises à votre disposition.

ASSISTANCE

Assistance et rapatriement sanitaire dans le monde entier

Prévoir un rapatriement ou un transport d'urgence vers votre pays d'origine peut générer des démarches souvent importantes. Grâce à cette option, vous bénéficiez d'une assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès mais également d'une assistance juridique, administrative et psychologique.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile vie privée

Cette garantie prend en charge les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré et ses bénéficiaires peuvent encourir dans le cadre de la vie privée du fait de dommages causés à autrui (dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels).

PRÉVOYANCE

Adhésion avant l'âge de 65 ans

Décès accidentel / perte totale et irréversible d'autonomie accidentelle

Quel que soit votre âge et votre activité, vous définissez le capital à l'adhésion parmi les montants indiqués dans les tableaux de garanties. Dans le cadre de cette garantie, un capital vous est versé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie d'origine accidentelle déclarée avant l'âge de 62 ans ou à vos bénéficiaires en cas de décès accidentel.

Décès / perte totale et irréversible d'autonomie toutes causes (salarié ou TNS)

Cette garantie permet, à vos bénéficiaires d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès avant 70 ans ou à vous-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie) déclarée avant l'âge de 62 ans.

Arrêt de travail

Obligation de souscrire le capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie toutes causes en amont

En cas d'arrêt de travail, suite à un accident ou une maladie, percevez des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise de 30 jours, puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente, grâce à cette garantie. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'aux 66 ans inclus de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'à 64 ans inclus pour la garantie invalidité permanente.

ACCIDENT AU 1^{er} EURO

Si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ, un délai de carence vous sera appliqué par la CFE.

Sa durée varie selon votre âge :

- 3 mois si vous avez moins de 45 ans

- 6 mois à partir de 45 ans

Pendant ce délai, aucun remboursement n'est effectué par la CFE. Afin de pallier cette absence d'assurance, Henner vous propose l'option « Accident au 1^{er} euro ». Cette garantie vous couvre sur la base de la Formule 1 avec un plafond global de 100 000 € en cas d'accident ou de maladie inopinée sans intervention de la CFE. Elle est temporaire et n'est appliquée que pour la durée de la carence.

Accident : toute atteinte corporelle provenant d'un évènement extérieur, soudain et indépendant de la volonté de l'assuré.

Maladie inopinée : toute altération de la santé, médicalement constatée, soudaine, imprévisible.

VOS GARANTIES HENNER EXPAT SANTÉ - COMPLÉMENT CFE

FORMULES	1	2	3	4
Plafond global des prestations santé par personne et par année d'adhésion	500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (+ de 24h)				
Frais hospitaliers	Prise en charge directe auprès de la clinique ou de l'hôpital			
Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)				
Frais de séjour, forfait journalier				
Actes médicaux et chirurgicaux, examens, analyses, médicaments				
Greffe d'organe	100 % des frais réels			
Psychiatrie (30 jours par vie du contrat)				
Hospitalisation à domicile (30 jours/séjour)				
Ambulance terrestre (sur prescription)				
Malformation ou maladie congénitale				
En cas d'urgence vitale dans la limite de 3 jours ou 50 000 € (premier des 2 seuils atteint)	100 % FR			
Autre frais hospitaliers	Par jour :			
Chambre particulière (privée ou semi-privée standard)	-	100 €	200 €	300 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond de la chambre particulière, après 3 ans d'adhésion	-	+ 100 €		
Lit d'accompagnement enfant moins de 15 ans (10 jours/an)	-	-	50 €	75 €
HOSPITALISATION DE JOUR				
Hospitalisation de jour et visite aux urgences	90 % des frais réels		100 % des frais réels	
Traitement ambulatoire du Sida, du Cancer (chimiothérapie et radiologie), insuffisance rénale (dialyse)	90 % des frais réels		100 % des frais réels	
MÉDECINE COURANTE				
Consultation et visite de médecin généraliste et spécialiste - par acte :	Zone A/B : 30 € Zone C/D : 50 €	Zone A/B : 80 € Zone C/D : 100 €	Zone A/B : 120 € Zone C/D : 140 €	Zone A/B : 160 € Zone C/D : 180 €
Téléconsultation Teladoc (téléconsultation médicale et second avis médical)	inclus			
Actes techniques médicaux	-	90 % FR		100 % FR
Pharmacie	-	90 % FR		100 % FR
Analyses médicales - Laboratoire	-	90 % FR		100 % FR
Imagerie - Radiologie - Echographie	-	90 % FR		100 % FR
Bilan de santé (tous les 5 ans)	-	200 €	350 €	600 €
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, physiothérapeute, orthophonie, orthoptie, podologue) au global du poste, par acte	-	50 € max 1 000 €/an	80 € max 2 000 €/an	100 € max 2 500 €/an

VOS GARANTIES HENNER EXPAT SANTÉ - COMPLÉMENT CFE

FORMULES	1	2	3	4
BIEN-ÊTRE À L'ÉTRANGER	au global du poste, par acte, par personne :			
Sur prescription : ostéopathie, chiropractie, ergothérapie, psychomotricien (+si médecin : homéopathe, acupuncteur, diététicien et nutritionniste)	-	30 € max 150 €/an	50 € max 300 €/an	70 € max 500 €/an
MATERNITE à partir du 11^{ème} mois d'adhésion :	plafond par accouchement :			
Accouchement et premiers soins du nouveau né	-	-	Zone A/B : 3 000 € Zone C/D : 4 500 €	Zone A/B : 5 000 € Zone C/D : 8 000 €
Si césarienne médicalement justifiée	-	-	+ 2 000 €	+ 3 000 €
DENTAIRE	plafond par année d'adhésion, par personne :			
Soins dentaires	-	300 €	600 €	1 000 €
Prothèse et prothèse sur implant dentaire	-	700 €	1 400 €	2 000 €
Orthodontie de l'enfant (si traitement débuté avant 16 ans - max 3 ans)	-	-	850 €	1 250 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond des prothèses dentaires après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
OPTIQUE	plafond pour 2 années d'adhésion, par personne :			
Monture et verres correcteurs	-	-	-	-
Lentilles correctrices prises en charge et non prises en charge	-	300 €	500 €	800 €
Chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond optique après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 100 €
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES	Par année d'adhésion, par personne :			
Appareillage - Orthopédie - Prothèses non dentaires - Prothèses auditives	-	400 €	700 €	1 500 €
INCLUS	FRAIS D'OBSÈQUES			
Frais d'obsèques - jusqu'à 69 ans inclus	par personne : 2 500 €			

Dans les remboursements exprimés, la part de la CFE est incluse.

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 5 séances.

OPTION ACCIDENT AU 1^{ER} EURO (EN CAS DE DÉLAI CARENCE CFE)

Si vous souscrivez plus de 3 mois après votre départ, un délai de carence vous sera appliqué par la CFE.

Sa durée varie selon votre âge :

- **3 mois** si vous avez moins de 45 ans
- **6 mois** à partir de 45 ans

Pendant ce délai, aucun remboursement n'est effectué par la CFE.

Afin de pallier cette absence d'assurance, Henner vous propose l'option « Accident au 1^{er} euro ».

Cette garantie vous couvre sur la base de la Formule 1 avec un plafond global de 100 000 € en cas d'accident ou de maladie inopinée sans intervention de la CFE.

Elle est temporaire et n'est appliquée que pour la durée de la carence.

Accident : toute atteinte corporelle provenant d'un évènement extérieur, soudain et indépendant de la volonté de l'assuré.

Maladie inopinée : toute altération de la santé, médicalement constatée, soudaine, imprévisible.

Hospitalisation médicale urgente de plus de 24h ou de moins de 24h en cas d'intervention chirurgicale urgente (demande d'entente préalable dans les 24h obligatoire)		
Frais de séjour, de salle d'opération, actes de chirurgie, actes d'anesthésie-réanimation, actes d'auxiliaires médicaux, actes de biologie médicales, actes de consultations, actes utilisant des radiations ionisantes, frais pharmaceutiques		100 % des frais réels
Chambre particulière		Non couverte
Frais de lit de l'accompagnant d'un enfant de moins de 12 ans		Non couvert
Frais ambulatoires courants - Consultations/visites (sauf celle de dentiste)		
Zone A/B :		30 €
Zone C/D :		50 €
Hospitalisation de jour		
Visite aux urgences		90 % des frais réels
Cotisations trimestrielles - Option « Accident au 1 ^{er} Euro »		
	Adulte	Enfant
Zone A	115 €	57 €
Zone B	149 €	75 €
Zone C	185 €	93 €
Zone D	203 €	101 €

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE DANS LE MONDE ENTIER :

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez IMA avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- Un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- D'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

VOS GARANTIES

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident	
Rapatriment sanitaire dans le pays d'origine et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
Transport médical d'urgence vers un hôpital adapté	Frais réels
Mise à disposition pour un membre de la famille d'un titre de transport A/R en cas d'hospitalisation de l'adhérent de plus de 7 jours	Frais réels
Prolongation de séjour pour raison médicale, et frais d'attente d'un accompagnant	150€ / nuit / 7 nuits par bénéficiaire
Retour en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours d'un membre de la famille (conjoint, parents, enfants)	1 aller / retour par an
Assistance en cas de décès	
Rapatriment du corps	
Transport jusqu'au lieu d'obsèques dans le pays d'origine incluant les frais de préparation, les aménagements spécifiques et le cercueil de qualité standard	Frais réels
Ou accompagnement du défunt :	
Titre de transport pour un membre de la famille en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives	Frais réels
Titre de transport en cas de décès d'un membre de la famille dans le pays d'origine (conjoint, parents ou enfants)	Frais réels
Frais de recherche	max. 20 000 €
Assistance juridique	
Avance des frais de justice	max. 15 000 €
Avance d'une caution	max. 15 000 €

ASSISTANCE

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

Assistance administrative en cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou des moyens de paiement	inclus
Assistance psychologique	5 entretiens / an
Assistance linguistique, renseignements déplacement / voyage	inclus

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Célibataire : 47 €
- ▶ Couple / Famille : 97 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

HENNER EXPAT SANTÉ EN COMPLÉMENT DE LA CFE

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE) :

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus	7 800 000 € par sinistre*
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs (incluant les risques locatifs en complément d'une assurance habitation locale)	780 000 € par sinistre
Défense	40 000 € par sinistre
Vélo et trotinette électrique	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Option 1 (Hors USA et Canada) : 36 €
- ▶ Option 2 (Monde entier) : 54 €

* Limité à 1 000 000 € par sinistre aux États-Unis

Pays exclus de la Responsabilité Civile :

Afghanistan, Antarctique, Biélorussie, Bonaire, Comores, Corée du Nord, Cuba, Curaçao, Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, Haïti, Île Bouvet, Île de Man, Île Heard et Îles MacDonald, Îles mineures éloignées des États-Unis, Iran, Irak, Libye, Myanmar-Birmanie, Palestine, RD Congo, République Centrafricaine, Russie dont la Crimée et Sébastopol, Sahara occidental, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache et Saba, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Syrie, Ukraine et Venezuela.

VOS GARANTIES

OPTION DÉCÈS ACCIDENTEL / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSILE D'AUTONOMIE ACCIDENTELLE

CAPITAL	50 000 €	100 000 €	180 000 €
COTISATIONS TRIMESTRIELLES	16 €	31 €	56 €

OPTION DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSILE D'AUTONOMIE (TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès avant 70 ans ou perte totale et irréversible d'autonomie déclarée avant l'âge de 62 ans (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-69 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 000 €	26 €	35 €	65 €	140 €	337 €
100 000 €	51 €	69 €	129 €	280 €	673 €
150 000 €	76 €	104 €	193 €	420 €	1 009 €
200 000 €*	101 €	138 €	257 €	560 €	1 346 €
250 000 €*	126 €	172 €	321 €	700 €	1 682 €
300 000 €*	152 €	207 €	385 €	840 €	2 018 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSILE D'AUTONOMIE TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (30 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 67^{ème} anniversaire de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'au 65^{ème} anniversaire pour la garantie invalidité permanente.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-66 ans
	<i>Cotisations trimestrielles en euros</i>				
50 €	95 €	138 €	193 €	329 €	424 €
100 €	190 €	276 €	386 €	658 €	848 €
150 €	285 €	414 €	578 €	986 €	1 272 €
200 €*	379 €	552 €	771 €	1 315 €	1 696 €
250 €*	474 €	690 €	964 €	1 643 €	2 120 €
300 €*	569 €	828 €	1 156 €	1 972 €	2 544 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

HENNER VOUS ACCOMPAGNE VOS OUTILS

Henner vous accompagne où que vous soyez et facilite vos démarches ainsi que la gestion de votre contrat grâce à des outils pratiques, simples et fonctionnels.



Application myHenner

Depuis votre application mobile myHenner, pilotez en temps réel toutes les informations relatives à votre contrat Henner Expat Santé :

- Effectuez vos demandes de remboursement, par simple photo (e-claiming) avec votre téléphone
- Suivez vos demandes de remboursement
- Contactez rapidement votre service client
- Accédez à votre carte d'assuré ouvrant droit au tiers payant même hors connexion
- Géolocalisez les prestataires de santé du réseau de soins médical Henner



Espace client en ligne

Votre espace client en ligne vous offre les mêmes fonctionnalités que l'application myHenner. Il vous permet également de :

- Gérer vos informations personnelles et celles de vos ayants droit
- Piloter vos demandes de remboursement
- Consulter et télécharger la documentation dédiée : le détail des garanties, les conditions générales, les demandes d'entente préalable et de remboursement



Votre carte assuré Henner

Disponible en téléchargement sur vos espaces digitaux, votre carte d'assuré ouvrant droit au tiers payant vous permettra de :

- Attester de votre qualité d'assuré Henner auprès de vos prestataires de santé
- Approuver le tiers payant auprès des professionnels de santé partenaires du réseau médical Henner
- Retrouver toutes les informations nécessaires pour contacter le service gestion Henner et pour mieux vous identifier auprès d'eux

Votre carte d'assuré peut également être envoyée directement par e-mail aux professionnels de santé



Les bénéfices de l'e-claiming

Pour faciliter la gestion de vos frais de santé au quotidien, il est possible d'utiliser l'e-claiming :

- **Gain de temps** : votre demande est reçue en temps réel par votre unité de gestion quel que soit le pays d'émission
- **Simplicité** : plus de frais ni de délais postaux
- **Sécurité** : le risque de perte des courriers réduit au minimum
- **Suivi performant** : vous suivez vos remboursements en temps réel sur votre appli ou votre espace client

Qu'est ce que l'e-claiming ?

L'e-claiming, c'est soumettre votre demande de remboursement directement en ligne sur votre appli myHenner ou sur votre espace client. Cela vous assure un traitement rapide de vos dossiers.

HENNER VOUS ACCOMPAGNE VOS SERVICES

Notre priorité : rester à votre écoute et vous accompagner à chacun des moments de votre vie. Pour cela nous mettons à votre disposition un ensemble de services complets et utiles.



LA PROXIMITÉ DE NOS ÉQUIPES

Choisie en fonction de votre fuseau horaire, votre Unité de Gestion dédiée vous répond et vous accompagne 24h/24, 7j/7.

Vous profitez d'un suivi personnalisé de votre dossier.



UNE PRISE EN CHARGE SIMPLE

Vos dépenses de santé sont remboursées en 5 jours maximum.

Vous n'avez pas d'avance de frais à faire en cas d'hospitalisation, l'établissement hospitalier facture directement Henner.

Vous pouvez effectuer une demande de remboursement en ligne via vos espaces client.



LA DIVERSITÉ

Nos équipes sont multilingues, notre groupe compte 70 nationalités et parle 26 langues.

Nous pouvons effectuer les remboursements dans 140 devises.

Une gestion d'excellence reconnue et certifiée

ISO 9001

“

Si Henner était une personne, je dirais que c'est une personne sérieuse, efficace. Quelqu'un de disponible à qui on peut faire confiance. Pour moi, ce serait une femme compétente, à l'écoute et qui maîtrise les situations, aussi bien les moments heureux comme compliqués, de stress et d'intenses émotions.”

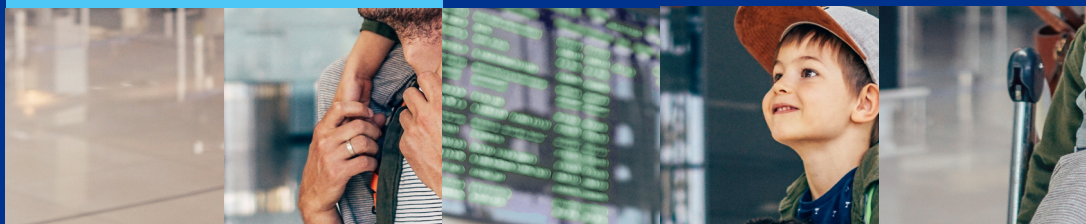
Christian H., expatrié français, Belgique

Contact

Centre de Relation Client

+33 (0) 3 28 76 37 38

sante.international.individuels@henner.com



“

Si jamais il arrive quelque chose de grave à moi ou à mon conjoint, je veux être sûr d'être couvert et pris en charge. Je veux être couvert entièrement en cas de gros problèmes, j'ai même choisi le rapatriement. J'ai donc souhaité une assurance flexible qui me laisse la possibilité de plusieurs options.”

Jean B., 51 ans, expatrié français, Chine



henner.com

*Here to care : Répondre présent à chaque moment

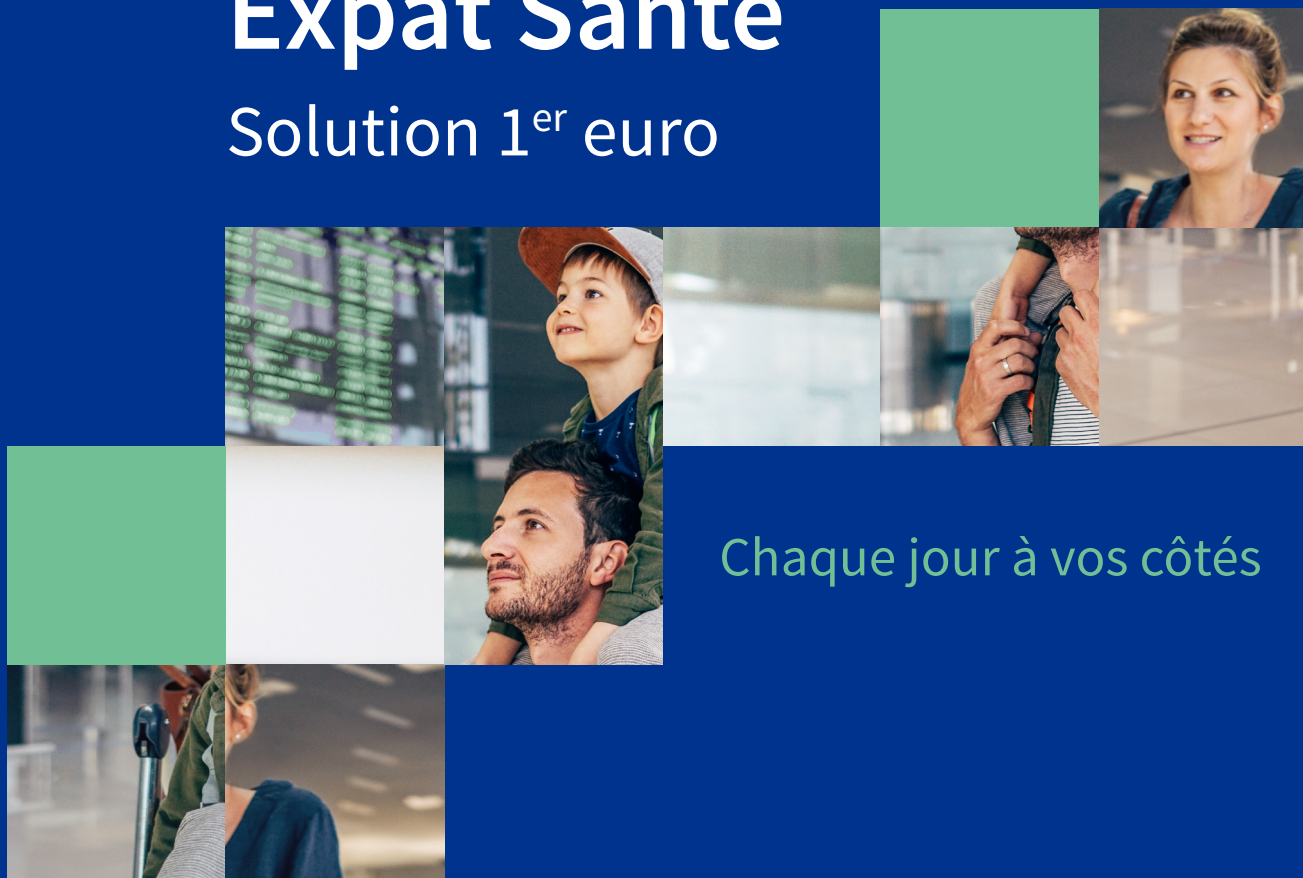
Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Document commercial à caractère non contractuel. H9078 - 05/2023 - Crédits photos : © GettyImages



Henner Expatriés Santé

Solution 1^{er} euro



Chaque jour à vos côtés

HENNER EN QUELQUES MOTS

Notre histoire, notre mission

Henner est un groupe international et indépendant créé en 1947. Il développe et opère des solutions innovantes en assurances de personnes pour les particuliers, les entreprises et les professionnels en situation de mobilité : expatriés salariés ou indépendants, jeunes actifs, seniors.

Le Groupe et ses 1 650 collaborateurs ont pour mission d'accompagner au quotidien leurs assurés en France et dans le monde entier : assurance santé, couverture prévoyance, assistance médicale/rapatriement, responsabilité civile et retraite.



**Assurance
santé**



**Épargne salariale
et retraite**



**Prévoyance,
obsèques**



**Services
médicaux**



**Mobilité
internationale**



**Courtier leader
de l'assurance santé
collective en France**



**91% taux
de satisfaction client***



2 100 000

assurés (particuliers, groupes,
TPE PME ETI, organisations
internationales)



800

gestionnaires
à votre service



20

présences à
travers le monde



183

pays pris en charge par
nos réseaux de soins

*Enquête annuelle réalisée par la société Moai en 2021, sur un échantillonnage de 10 000 répondants (affiliés contrats collectifs et individuels).

L'OFFRE HENNER EXPAT SANTÉ

SOLUTION AU 1^{ER} EURO

Avec Henner Expat Santé, profitez d'une assurance santé au 1^{er} Euro, avec des options d'assistance, de responsabilité civile et de prévoyance, dédiées aux expatriés européens dans le monde entier.

À QUI CONVIENT CE CONTRAT ?

Ce contrat est destiné :

- **À toute personne expatriée européenne**
 - Résidant à l'étranger
 - Salarié, TNS, étudiant, PVT ou sans activité
 - Satisfaisant à la sélection médicale
 - Âgé, pour la garantie santé, de plus de 18 ans et de moins de 69 ans à l'adhésion (et de moins de 70 ans pour les salariés et TNS)
 - Âgé, pour la garantie prévoyance, de plus de 18 ans et moins de 65 ans à l'adhésion
- **Aux membres de sa famille** lorsque l'extension des garanties frais de santé a été demandée, moyennant un ajustement des cotisations :
 - Le conjoint, le concubin, âgé de moins de 69 ans à l'adhésion, à condition qu'il n'exerce pas d'activité professionnelle dans son pays d'origine
 - Les enfants de l'assuré et ceux de son conjoint, s'ils vivent dans le même foyer jusqu'à leurs 20 ans, ou leurs 28 ans s'ils poursuivent des études secondaires ou supérieures

Sous quel délai les garanties sont-elles effectives ?

L'adhésion prend effet au plus tôt le lendemain de la réception de la demande d'adhésion complète, sous réserve de l'accord du médecin conseil. Les garanties sont soumises à un délai d'attente dont la durée s'élève à :

- **10 mois** : pour les frais liés à la maternité
- **6 mois** : pour les frais optiques, les actes dentaires et les prothèses médicales
- **3 mois** : pour les frais d'hospitalisation et frais médicaux

Les délais de 3 et 6 mois peuvent être supprimés sur justification d'une assurance de niveau équivalent interrompue depuis un mois au maximum.

Quelle est la durée du contrat ?

L'adhésion est souscrite pour une durée de 12 mois minimum. **Elle est reconduite tacitement** chaque année à sa date anniversaire pour 12 mois jusqu'à ce qu'une demande de résiliation soit effectuée par l'assuré.

Elle peut être conservée jusqu'aux 75 ans sur justification d'une activité professionnelle

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 1 : VOUS CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

1

FORMULE 1

Ce premier niveau de couverture est dédié aux besoins essentiels dans les pays d'expatriation où les coûts sont raisonnables. Tous vos soins hospitaliers sont pris en charge à 100% et vos consultations auprès des généralistes et spécialistes sont également couvertes.

2

FORMULE 2

Lorsque les besoins en santé nécessitent une couverture plus confortable.

Grâce à cette formule, vos soins hospitaliers et courants sont pris en charge ainsi que vos besoins dentaires, optiques et audios. Vous bénéficiez également d'un forfait bien-être.

3

FORMULE 3

Adaptée aux familles, cette formule complète offre un niveau de couverture optimal.

Elle couvre tous les types de soins : l'hospitalisation, les soins courants, l'optique, le dentaire, les frais d'appareillage, l'audio, mais aussi la maternité, avec un plafond annuel de 1 000 000 €.

4

FORMULE 4

Grâce à cette formule, profitez d'une couverture haut de gamme.

L'ensemble des garanties vous couvrent dans des limites plus élevées (plafond annuel de 1 500 000 €). Lors de votre expatriation, vous n'aurez pas à craindre les dépenses en santé.

PROFITEZ DE SERVICES INNOVANTS INCLUS DANS LA SOLUTION HENNER EXPAT SANTÉ

Un service de téléconsultation Teladoc

Grâce au service de vidéo-téléconsultation Teladoc, accédez gratuitement et en illimité à une équipe de médecins diplômés, 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez.

Les rendez-vous sont obtenus très rapidement et la consultation peut se réaliser en français, anglais, espagnol, portugais ou allemand.

Vous avez également la possibilité de bénéficier d'un deuxième avis médical grâce à une plateforme dédiée sur laquelle des médecins spécialisés pourront analyser votre situation et vous répondre dans un délai de 2 jours.

Le réseau de soins médical Henner

C'est un réseau de 68 000 professionnels de santé présents dans 183 pays, auprès desquels vous pourrez bénéficier du tiers payant sur certains soins vous permettant de ne pas avancer vos frais de santé. Henner est en lien direct avec les professionnels de santé pour faciliter vos démarches administratives.

Une garantie obsèques

En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit âgé de moins de 70 ans, un capital dédié au paiement des frais d'obsèques de 2 500 € est versé à la personne ayant pris en charge les frais d'obsèques.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 2 : VOUS DÉTERMINEZ VOTRE ZONE DE COUVERTURE

Les pays du monde sont répartis en 4 zones selon le niveau des coûts de santé :

Zone A

Pays dont les coûts de santé sont raisonnables :

Monde entier à l'exception des pays prévus par la zone B, C et D.

Zone B

Pays dont les coûts de santé sont intermédiaires :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Liban, Mexique, Népal, Norvège, Nicaragua, Panama, Pérou, République Dominicaine, Suède, Thaïlande, Turquie, Uruguay.

Cette zone vous donne également accès aux pays de la zone A.

Zone C

Pays dont les coûts de santé sont élevés :

Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle Zélande, Portugal, Qatar, Royaume Uni, Singapour.

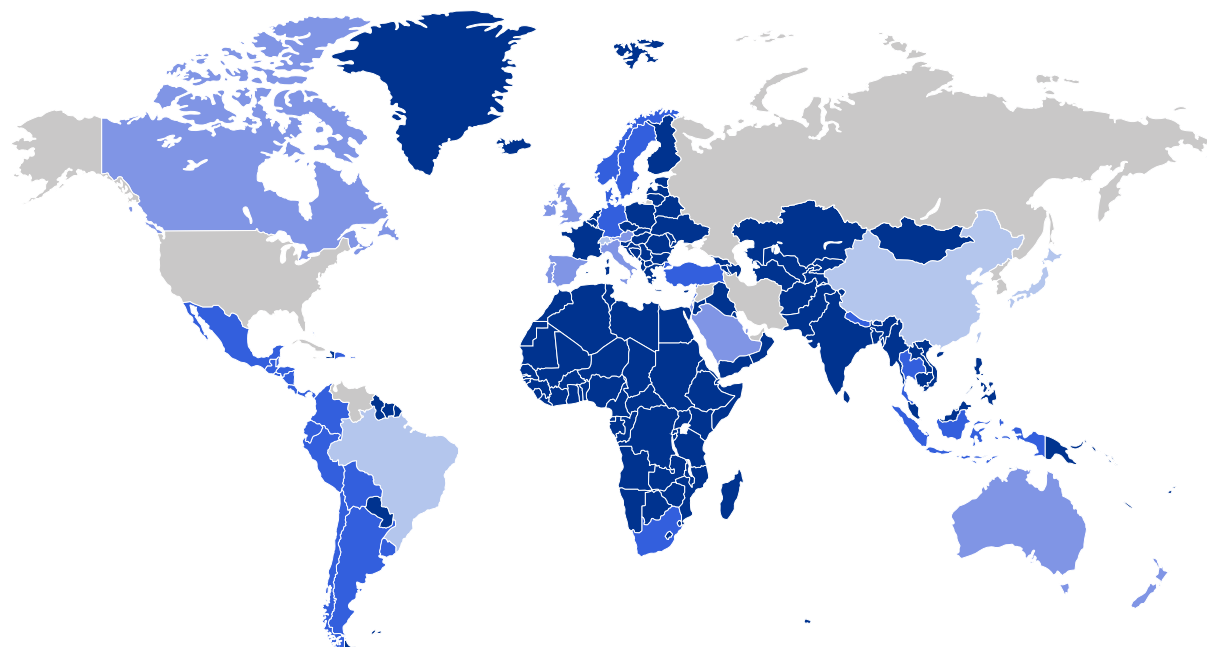
Cette zone vous donne également accès aux pays des zones A et B.

Zone D

Pays dont les coûts de santé sont très élevés :

Bahamas, Brésil, Chine, Hong Kong, Japon, Suisse, Taïwan.

Cette zone vous donne également accès aux pays des zones A, B et C.



Le + :

Henner Expat Santé vous couvre dans votre pays d'expatriation et dans la zone de couverture à laquelle il appartient. Vous êtes également couvert en dehors de la zone de couverture définie dans votre contrat, en cas d'accident ou de maladie inopinée lors de séjours temporaires de moins de 90 jours dans les zones supérieures.

L'adhésion n'est pas possible pour les pays suivants : États-Unis, Emirats Arabes Unis, Venezuela, Russie, ainsi que dans les pays sous sanctions internationales.

VOUS COMPOSEZ LIBREMENT VOTRE ASSURANCE SANTÉ

ÉTAPE 3 : VOUS POUVEZ RENFORCER VOTRE SOLUTION AVEC DES OPTIONS

Pour être encore mieux protégé, vous avez la possibilité de renforcer votre couverture santé, grâce à des options d'assistance et de responsabilité civile. Pour vous prémunir (ainsi que votre famille) contre les aléas de la vie, des options prévoyance sont également mises à votre disposition.

ASSISTANCE

Assistance et rapatriement sanitaire dans le monde entier

Prévoir un rapatriement ou un transport d'urgence vers votre pays d'origine peut générer des démarches souvent importantes. Grâce à cette option, vous bénéficiez d'une assistance en cas de maladie, d'accident ou de décès mais également d'une assistance juridique, administrative et psychologique.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile vie privée

Cette garantie prend en charge les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré et ses bénéficiaires peuvent encourir dans le cadre de la vie privée du fait de dommages causés à autrui (dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels).

PRÉVOYANCE

Adhésion avant l'âge de 65 ans

Décès accidentel / perte totale et irréversible d'autonomie accidentelle

Quel que soit votre âge et votre activité, vous définissez le capital à l'adhésion parmi les montants indiqués dans les tableaux de garanties.

Dans le cadre de cette garantie, un capital vous est versé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie d'origine accidentelle déclarée avant l'âge de 62 ans ou à vos bénéficiaires en cas de décès accidentel.

Décès / perte totale et irréversible d'autonomie toutes causes (salarié ou TNS)

Cette garantie permet, à vos bénéficiaires d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès avant 70 ans ou à vous-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie) déclarée avant l'âge de 62 ans.

Arrêt de travail

Obligation de souscrire le capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie en amont

En cas d'arrêt de travail, suite à un accident ou une maladie, vous percevez des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise de 30 jours, puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente, grâce à cette garantie.

Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'aux 66 ans inclus de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'à 64 ans inclus pour la garantie invalidité permanente.

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

FORMULES	1	2	3	4
Plafond global des prestations santé par personne et par année d'adhésion	500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (+ de 24h)				
Frais hospitaliers	Prise en charge directe auprès de la clinique ou de l'hôpital			
Honoraires (médecin, chirurgien, anesthésiste)				
Frais de séjour, forfait journalier				
Actes médicaux et chirurgicaux, examens, analyses, médicaments				
Greffe d'organe	100 % des frais réels			
Psychiatrie (30 jours par vie du contrat)				
Hospitalisation à domicile (30 jours/séjour)				
Ambulance terrestre (sur prescription)				
Malformation ou maladie congénitale				
En cas d'urgence vitale dans la limite de 3 jours ou 50 000 € (premier des 2 seuils atteint)	100 % FR			
Autre frais hospitaliers	Par jour :			
Chambre particulière (privée ou semi-privée standard)	-	100 €	200 €	300 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond de la chambre particulière, après 3 ans d'adhésion	-	+ 100 €		
Lit d'accompagnement enfant moins de 15 ans (10 jours/an)	-	-	50 €	75 €
HOSPITALISATION DE JOUR				
Hospitalisation de jour et visite aux urgences	90 % des frais réels		100 % des frais réels	
Traitement ambulatoire du Sida, du Cancer (chimiothérapie et radiologie), insuffisance rénale (dialyse)				
MÉDECINE COURANTE				
Consultation et visite de médecin généraliste et spécialiste - par acte :	Zone A/B : 30 € Zone C/D : 50 €	Zone A/B : 80 € Zone C/D : 100 €	Zone A/B : 120 € Zone C/D : 140 €	Zone A/B : 160 € Zone C/D : 180 €
Téléconsultation Teladoc (téléconsultation médicale et second avis médical)	inclus			
Actes techniques médicaux	-	90 % FR		100 % FR
Pharmacie	-			
Analyses médicales - Laboratoire	-			
Imagerie - Radiologie - Échographie	-			
Bilan de santé (tous les 5 ans)	-	200 €	350 €	600 €
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, physiothérapeute, orthophonie, orthoptie, podologue) au global du poste, par acte.	-	50 € max 1 000 €/an	80 € max 2 000 €/an	100 € max 2 500 €/an

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

FORMULES	1	2	3	4
BIEN-ÊTRE	au global du poste, par acte, par personne :			
Sur prescription : ostéopathie, chiropractie, ergothérapie, psychomotricien (+si médecin : homéopathe, acupuncteur, diététicien et nutritionniste)	-	30 € max 150 €/an	50 € max 300 €/an	70 € max 500 €/an
MATERNITE à partir du 11^{ème} mois d'adhésion :	plafond par accouchement :			
Accouchement et premiers soins du nouveau né	-	-	Zone A/B : 3 000 € Zone C/D : 4 500 €	Zone A/B : 5 000 € Zone C/D : 8 000 €
Si césarienne médicalement justifiée	-	-	+ 2 000 €	+ 3 000 €
DENTAIRE	plafond par année d'adhésion, par personne :			
Soins dentaires	-	300 €	600 €	1 000 €
Prothèse et implant dentaire	-	700 €	1 400 €	2 000 €
Orthodontie de l'enfant (si traitement débuté avant 16 ans - max 3 ans)	-	-	850 €	1 250 €
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond des prothèses dentaires après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
OPTIQUE	plafond pour 2 années d'adhésion, par personne :			
Monture et verres correcteurs	-	-	-	-
Lentilles correctrices prises en charge et non prises en charge	-	300 €	500 €	800 €
Chirurgie réfractive des yeux	-	-	-	-
BONUS FIDÉLITÉ Sur le plafond optique après 3 ans d'adhésion	-	+ 50 €	+ 100 €	
APPAREILLAGE ET PRESTATIONS DIVERSES	Par année d'adhésion, par personne :			
Appareillage - Orthopédie - Prothèses non dentaires - Prothèses auditives	-	400 €	700 €	1 500 €
INCLUS	FRAIS D'OBSÈQUES			
Frais d'obsèques - jusqu'à 69 ans inclus	par personne : 2 500 €			

Une demande d'entente préalable est obligatoire pour l'hospitalisation (y compris l'accouchement), les prothèses dentaires et médicales et les actes en série à partir de 5 séances.

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

OPTION ASSISTANCE & RAPATRIEMENT SANITAIRE DANS LE MONDE ENTIER :

Henner vous propose également d'ajouter l'option Assistance Rapatriement à vos garanties. En cas d'urgence, vol ou perte de papiers, de moyens de paiement, problème juridique, maladie grave ou décès, contactez IMA avant tout engagement de frais.

Cette assistance vous permet :

- un accompagnement dans l'organisation des démarches souvent lourdes,
- d'obtenir des renseignements rapidement pour agir au plus juste et le plus efficacement.

VOS GARANTIES

Nature des garanties	Limite des garanties
Assistance en cas de maladie ou d'accident	
Rapatriment sanitaire dans le pays d'origine et retour dans le pays d'expatriation à l'issue de la convalescence	Frais réels
Transport médical d'urgence vers un hôpital adapté	Frais réels
Mise à disposition pour un membre de la famille d'un titre de transport A/R en cas d'hospitalisation de l'adhérent de plus de 7 jours	Frais réels
Prolongation de séjour pour raison médicale, et frais d'attente d'un accompagnant	150€ / nuit / 7 nuits par bénéficiaire
Retour en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours d'un membre de la famille (conjoint, parents, enfants)	1 aller / retour par an
Assistance en cas de décès	
Rapatriment du corps	
Transport jusqu'au lieu d'obsèques dans le pays d'origine incluant les frais de préparation, les aménagements spécifiques et le cercueil de qualité standard	Frais réels
Ou accompagnement du défunt :	
Titre de transport pour un membre de la famille en cas d'inhumation imposée dans le pays d'expatriation pour des raisons administratives	Frais réels
Titre de transport en cas de décès d'un membre de la famille dans le pays d'origine (conjoint, parents ou enfants)	Frais réels
Frais de recherche	max. 20 000 €
Assistance juridique	
Avance des frais de justice	max. 15 000 €
Avance d'une caution	max. 15 000 €

ASSISTANCE

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

Assistance administrative en cas de perte ou de vol des papiers d'identité ou des moyens de paiement	inclus
Assistance psychologique	5 entretiens / an
Assistance linguistique, renseignements déplacement / voyage	inclus

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Célibataire : 47 €
- ▶ Couple / Famille : 97 €

RESPONSABILITÉ CIVILE

VOS GARANTIES HENNER EXPAT 1^{ER} EURO

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE (VIE PRIVÉE) :

Cette garantie vous permet la prise en charge des conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre de la vie privée uniquement.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages confondus	7 800 000 € par sinistre*
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs (incluant les risques locatifs en complément d'une assurance habitation locale)	780 000 € par sinistre
Défense	40 000 € par sinistre
Vélo et trottinette électrique	20 000 € par sinistre
Franchise : l'adhérent conservera à sa charge une franchise de 150 € sur tout dommage autre que corporel	

Cotisations trimestrielles TTC :

- ▶ Option 1 (Hors USA et Canada) : 36 €
- ▶ Option 2 (Monde entier) : 54 €

* Limité à 1 000 000 € par sinistre aux États-Unis

Pays exclus de la Responsabilité Civile :

Afghanistan, Antarctique, Biélorussie, Bonaire, Comores, Corée du Nord, Cuba, Curaçao, Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, Haïti, Île Bouvet, Île de Man, Île Heard et Îles MacDonald, Îles mineures éloignées des États-Unis, Iran, Irak, Libye, Myanmar-Birmanie, Palestine, RD Congo, République Centrafricaine, Russie dont la Crimée et Sébastopol, Sahara occidental, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache et Saba, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Syrie, Ukraine et Venezuela.

VOS GARANTIES

OPTION DÉCÈS ACCIDENTEL / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE ACCIDENTELLE

CAPITAL	50 000 €	100 000 €	180 000 €
COTISATIONS TRIMESTRIELLES	16 €	31 €	56 €

OPTION DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet d'obtenir le versement d'un capital en cas de décès avant 70 ans ou en cas de perte totale et irréversible d'autonomie déclarée avant l'âge de 62 ans (nécessité d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), à choisir à l'adhésion parmi les montants indiqués ci-dessous.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-69 ans
	Cotisations trimestrielles en euros				
50 000 €	26 €	35 €	65 €	140 €	337 €
100 000 €	51 €	69 €	129 €	280 €	673 €
150 000 €	76 €	104 €	193 €	420 €	1 009 €
200 000 €*	101 €	138 €	257 €	560 €	1 346 €
250 000 €*	126 €	172 €	321 €	700 €	1 682 €
300 000 €*	152 €	207 €	385 €	840 €	2 018 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 000 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé. Les garanties prévoyance sont optionnelles et sont réservées au souscripteur du contrat qui exerce une activité professionnelle en dehors de son pays d'origine.

OPTION ARRÊT DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE (OBLIGATION DE SOUSCRIRE LE CAPITAL DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE TOUTES CAUSES) > Salarié ou TNS

Cette garantie vous permet en cas d'arrêt de travail (suite à un accident ou une maladie) d'obtenir le versement d'Indemnités Journalières en cas d'incapacité temporaire de travail après expiration de la franchise (30 jours) puis le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente. Le versement des prestations est maintenu au plus tard jusqu'au 67^{ème} anniversaire de l'assuré pour la garantie d'incapacité temporaire de travail, et au plus tard jusqu'au 65^{ème} anniversaire pour la garantie invalidité permanente.

CAPITAUX	Jusqu'à 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-66 ans
	Cotisations trimestrielles en euros				
50 €	95 €	138 €	193 €	329 €	424 €
100 €	190 €	276 €	386 €	658 €	848 €
150 €	285 €	414 €	578 €	986 €	1 272 €
200 €*	379 €	552 €	771 €	1 315 €	1 696 €
250 €*	474 €	690 €	964 €	1 643 €	2 120 €
300 €*	569 €	828 €	1 156 €	1 972 €	2 544 €

* Pour toute demande de capital supérieur à 150 €, un questionnaire médical approfondi vous sera demandé.

HENNER VOUS ACCOMPAGNE VOS OUTILS

Henner vous accompagne où que vous soyez et facilite vos démarches ainsi que la gestion de votre contrat grâce à des outils pratiques, simples et fonctionnels.



Application myHenner

Depuis votre application mobile myHenner, pilotez en temps réel toutes les informations relatives à votre contrat Henner Expat Santé :

- Effectuez vos demandes de remboursement, par simple photo (e-claiming) avec votre téléphone
- Suivez vos demandes de remboursement
- Contactez rapidement votre service client
- Accédez à votre carte d'assuré ouvrant droit au tiers payant même hors connexion
- Géolocalisez les prestataires de santé du réseau de soins médical Henner



Espace client en ligne

Votre espace client en ligne vous offre les mêmes fonctionnalités que l'application myHenner. Il vous permet également de :

- Gérer vos informations personnelles et celles de vos ayants droit
- Piloter vos demandes de remboursement
- Consulter et télécharger la documentation dédiée : le détail des garanties, les conditions générales, les demandes d'entente préalable et de remboursement



Votre carte assuré Henner

Disponible en téléchargement sur vos espaces digitaux, votre carte d'assuré ouvrant droit au tiers payant vous permettra de :

- Attester de votre qualité d'assuré Henner auprès de vos prestataires de santé
- Approuver le tiers payant auprès des professionnels de santé partenaires du réseau médical Henner
- Retrouver toutes les informations nécessaires pour contacter le service gestion Henner et pour mieux vous identifier auprès d'eux

Votre carte d'assuré peut également être envoyée directement par e-mail aux professionnels de santé



Les bénéfices de l'e-claiming

Pour faciliter la gestion de vos frais de santé au quotidien, il est possible d'utiliser l'e-claiming :

- **Gain de temps** : votre demande est reçue en temps réel par votre unité de gestion quel que soit le pays d'émission
- **Simplicité** : plus de frais ni de délais postaux
- **Sécurité** : le risque de perte des courriers réduit au minimum
- **Suivi performant** : vous suivez vos remboursements en temps réel sur votre appli ou votre espace client

Qu'est ce que l'e-claiming ?

L'e-claiming, c'est soumettre votre demande de remboursement directement en ligne sur votre appli myHenner ou sur votre espace client. Cela vous assure un traitement rapide de vos dossiers.

HENNER VOUS ACCOMPAGNE VOS SERVICES

Notre priorité : rester à votre écoute et vous accompagner à chacun des moments de votre vie. Pour cela nous mettons à votre disposition un ensemble de services complets et utiles.



LA PROXIMITÉ DE NOS ÉQUIPES

Choisie en fonction de votre fuseau horaire, votre Unité de Gestion dédiée vous répond et vous accompagne 24h/24, 7j/7.

Vous profitez d'un suivi personnalisé de votre dossier.



UNE PRISE EN CHARGE SIMPLE

Vos dépenses de santé sont remboursées en 72 heures.

Vous n'avez pas d'avance de frais à faire en cas d'hospitalisation, l'établissement hospitalier facture directement Henner.

Vous pouvez effectuer une demande de remboursement en ligne via vos espaces client.



LA DIVERSITÉ

Nos équipes sont multilingues, notre groupe compte 70 nationalités et parle 26 langues.

Nous pouvons effectuer les remboursements dans 140 devises.

Une gestion d'excellence reconnue et certifiée

ISO 9001

“

Si Henner était une personne, je dirais que c'est une personne sérieuse, efficace. Quelqu'un de disponible à qui on peut faire confiance. Pour moi, ce serait une femme compétente, à l'écoute et qui maîtrise les situations, aussi bien les moments heureux comme compliqués, de stress et d'intenses émotions.”

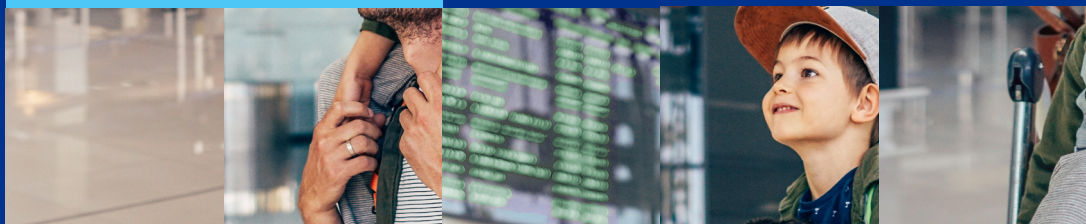
Christian H., expatrié français, Belgique

Contact

Centre de Relation Client

+33 (0) 3 28 76 37 38

sante.international.individuels@henner.com



“

Si jamais il arrive quelque chose de grave à moi ou à mon conjoint, je veux être sûr d'être couvert et pris en charge. Je veux être couvert entièrement en cas de gros problèmes, j'ai même choisi le rapatriement. J'ai donc souhaité une assurance flexible qui me laisse la possibilité de plusieurs options.”

Jean B., 51 ans, expatrié français, Chine



henner.com

*Here to care : Répondre présent à chaque moment

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Document commercial à caractère non contractuel. H9063 - 05/2023 - Crédits photos : © GettyImages